



**CIPI**  
Centre d'information pour  
la prévention des incendies

**bfu**  
**bpa**  
**upi**

**suva**

## **Communiqué de presse**

Berne, le 25 novembre 2021

### **Pendant l'Avent, attention au feu !**

**Chaque jour, une bougie provoque un incendie en Suisse. Durant la période de l'Avent et de Noël, il est agréable d'allumer des bougies pour créer une ambiance de fête. Mais on compte jusqu'à 70 incendies par semaine. En effet, une bougie dont la flamme vacille doucement peut déclencher un feu en un clin d'œil. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI, le BPA et la Suva donnent des conseils simples pour éviter les accidents.**

Les bougies laissées sans surveillance provoquent de nombreux incendies tout au long de l'année. Néanmoins, les 19 établissements cantonaux d'assurance enregistrent une nette hausse des sinistres durant la période de l'Avent et la semaine de Noël en particulier, avec jusqu'à 58 incendies par semaine. Rapporté à l'ensemble de la Suisse, cela représente près de 70 incendies causés par des bougies en une semaine.

En décembre et en janvier, les couronnes de l'Avent et les sapins de Noël desséchés présentent un risque d'incendie considérable. Une bougie qui se renverse ou est presque finie peut mettre le feu à des matières facilement inflammables en une fraction de seconde et faire brûler tout le logement. Selon un sondage actuel du BPA auprès de la population, les bougies de cire restent très populaires en Suisse alémanique et chez les personnes âgées. Aujourd'hui encore, 21 % des sapins de Noël suisses sont ornés de vraies bougies.

#### **Les bougies LED, l'alternative sûre**

Les bougies LED se sont établies comme une bonne alternative aux bougies classiques et sont aujourd'hui utilisées pour 70 % de tous les sapins de Noël particuliers en Suisse. Les bougies LED simulent la lueur d'une flamme, mais sont parfaitement sûres et offrent donc une alternative idéale aux bougies de cire traditionnelles.

#### **Le CIPI, le BPA et la Suva vous donnent les conseils suivants pour une période de l'Avent et de Noël sans accident :**

- Ne laissez jamais une bougie brûler sans surveillance.
- Assurez-vous que les bougies sont toujours stables et posées sur un support ignifuge. Veillez à garder suffisamment de distance avec les textiles, décorations et autres matériaux inflammables.
- N'allumez plus de bougies sur les couronnes de l'Avent et les sapins de Noël desséchés.
- Changez les bougies avant qu'elles se soient entièrement consumées, au plus tard quand elles ont une hauteur de deux largeurs de doigts au-dessus de la couronne de l'Avent ou du sapin de Noël.
- Utilisez des bougies et des guirlandes LED, plus sûres que les bougies de cire.



**CIPI**  
Centre d'information pour  
la prévention des incendies

**bfu**  
**bpa**  
**upi**

**suva**

- Rentrez votre sapin de Noël le plus tard possible. Placez-le dans de l'eau et ajoutez quotidiennement jusqu'à deux litres d'eau.
- Faites preuve de prudence lorsque des enfants ou des animaux domestiques sont dans la pièce. Tenez les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.

En cas d'incendie, prévenez d'abord les sapeurs-pompiers. Mettez ensuite les personnes en sécurité. Après seulement, vous pouvez essayer d'éteindre le feu. Le plus important est alors de ne jamais vous mettre en danger.

Retrouvez d'autres conseils de sécurité sur [bfb-cipi.ch/avent](https://bfb-cipi.ch/avent)

#### **Pour les demandes des médias :**

- Rolf Meier, service de presse du CIPI, 031 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)
- Marc Kipfer, service de presse BPA, 031 390 21 21, [medias@bpa.ch](mailto:medias@bpa.ch)
- Simone Isermann, porte-parole de la Suva, 041 419 59 50, [medien@suva.ch](mailto:medien@suva.ch)

---

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Vous trouverez désormais aussi nos articles de prévention sur les médias sociaux.

